



Psychiatrie générale

Diplôme DIU
Domaine d'étude Sciences, Technologies, Santé
Mention Psychiatrie générale

*Il est créé à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne un Diplôme Interuniversitaire de **PSYCHIATRIE GÉNÉRALE** en association avec les Universités de Grenoble et Lyon I et Clermont-Ferrand.*

Ce diplôme valide l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques en psychiatrie, principalement destiné aux assistants généralistes, travaillant en psychiatrie.

La création de ce D.I.U est la réponse proposée par le Collège National des Universitaires de Psychiatrie (C.N.U.P) aux obligations d'enseignement universitaires prévues par l'Arrêté du 24 mai 2000 qui précise les conditions dans lesquels les assistants généralistes occupant des fonctions en milieu psychiatrique peuvent se présenter au Concours National de Praticien Hospitalier en Psychiatrie.

Objectifs

Le D.I.U a pour objectif d'offrir une formation polyvalente de psychiatrie permettant à des médecins, non psychiatres, en fonction dans des services de psychiatrie, d'acquérir les éléments théoriques de psychiatrie nécessaires à leur exercice et d'intégrer les données de leur expérience pratique.

Cette formation reposera sur un enseignement théorique et une pédagogie participative.

Pour qui ?

Public visé

Les médecins non spécialistes en psychiatrie exerçant à temps complet dans un service public de psychiatrie en tant qu'assistant généraliste, médecin attaché ou PAC.

Cet exercice professionnel en psychiatrie devra être poursuivi tout au long de la formation dans des services de psychiatrie.

Conditions d'admission

- > Lettre de motivation
- > Curriculum Vitae
- > Copie du diplôme de docteur en médecine
- > Contrat de travail ou attestation d'exercice dans un établissement de santé situé en région Rhône-Alpes

par mail **avant le 30 juin** : fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr

Pour les médecins étrangers francophones souhaitant candidater, une équivalence d'exercice français et le visa couvrant **l'intégralité de la durée de la formation** doivent être obtenus avant candidature.

Programme

L'enseignement comprend :

- > 100 heures la première année : enseignements dirigés et/ou un enseignement magistral
- > 100 heures la deuxième année : sous forme d'un enseignement dirigé et/ou un enseignement magistral
- > Participation obligatoire aux séminaires proposés

Des stages pratiques devront être effectués concomitamment dans des services de psychiatrie sur une durée minimum de 6 semestres. Au moins un semestre devra être effectué en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, au moins 2 semestres en psychiatrie de l'adulte, et au moins un semestre dans un service de psychiatrie hospitalo-universitaire ou dans un service de psychiatrie agréé par les responsables du D.I.U (contacter coordonnateur).

L'enseignement théorique et pratique sera multi sites.

Equipe pédagogique

Pr. Catherine MASSOUBRE, PU-PH CHU Saint-Étienne

Calendrier

1ère année : novembre à juillet

2ème année : novembre à novembre

3ème année : novembre à juin - séminaires obligatoires

**Sous réserve de modification*

Le calendrier définitif vous sera communiqué lors de la validation de votre inscription.

Validation

Durée de la formation : 3 ans

Assiduité obligatoire pour les trois années. Elle conditionne l'autorisation à passer les examens.

Il n'y pas d'examen en fin de première année.

Deuxième année :

Contrôle continu noté sur 50.

Examen écrit : dossier clinique avec discussion des aspects séméiologiques, diagnostic, thérapeutiques, et pronostic noté sur 25.

Examen oral portant sur l'enseignement des deux premières années, noté sur 25.

Pour être admis en troisième année, il faudra avoir une note supérieure ou égale à la moyenne à chaque épreuve.

Troisième année :

Seront déclarés ADMIS au diplôme les candidats qui auront effectué :

- > La validation des 3 années, selon les principes sus-énoncées,
- > La validation effective des 6 semestres de stage.
- > La validation de tous les enseignements dirigés
- > Participation à l'ensemble des journées de formation (une seule absence peut être acceptée par le Comité Pédagogique).

La soutenance orale d'un mémoire (30 à 60 pages) portera sur un cas clinique. Cette soutenance se déroulera devant un jury composé de membres du comité pédagogique.

À savoir :

- > Un seul redoublement est autorisé sur l'ensemble du cursus.
- > Une seule inscription en année mémoire est autorisée.
- > Une interruption dans le déroulement du cursus du diplôme n'est pas autorisée sans décision du responsable pédagogique, sur demande justifiée et pendant une période ne dépassant pas 1 an.

Chaque cas particulier pourra être étudié par le Comité Pédagogique.

Coût de l'inscription

1000€

Détail coût d'inscription

Par année de formation :

FORMATION CONTINUE : Financement individuel ou par un tiers : 1 000 €*

FORMATION INITIALE :

Inscription principale (déjà inscrit dans une autre université) : 660 €*

Inscription secondaire (déjà inscrit à l'université Jean Monnet) : 470 €*

**L'université n'est pas assujettie à la TVA*

Nos formations ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF)